**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 DECEMBRE 2022 A 19H00**

**Présents** :Mr Demarest H - Mr Legrain H. - Mme Patin R. - Mme Liénard I. – Mr Sendron J-M.- Mr Facheaux P.-

Mme Blondeaux A. - Mme Goudeaux V. - Mr Tenot F.- Mr Bibaut F.-

**Absente ayant donné pouvoir** :

**Absent excusé :** - Mr Eeckhout V.

**Secrétaire**: Mme Patin R.

**ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE DE L’EGLISE DEMANDE DE SUBVENTION  API**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE DE L’EGLISE ’une demande de subvention auprès de : **API**

Sera demandée et établie sur le devis retenu par le Conseil Municipal des ETS HUCHEZ HORLOGES pour la somme de 2 785.62€.

**DÉLIBÉRATION DE L’ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE EN VUE DE L’ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE EN TANT QUE MEMBRE.**

**Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents – Achat électricité**

Il est demandé :

- D’accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat d’électricité, annexée à la présente délibération,

- D’autoriser l’adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l’achat d’électricité,

- D’autoriser le Maire/Président ou son représentant à signer la convention de groupement,

- D’autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d’achat d’électricité pour le compte de la collectivité. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

- S’engage à verser au coordonnateur la somme de 0.15€/ Par habitants.

.

**DÉLIBÉRATION DE L’ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE EN VUE DE L’ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ EN TANT QUE MEMBRE**

**Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents-Achat gaz**

Il est demandé :

-D’accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat de gaz naturel, annexée à la présente délibération,

-D’autoriser l’adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l’achat de gaz naturel

**-**D’autoriser le Maire/Président ou son représentant à signer la convention de groupement,

-D’autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

-S’engage à verser au coordonnateur la somme de 0.15€/ Par habitants

**ACHAT PARCELLE DE MARAIS**

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée que suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, le terme des négociations pour l’achat du marais a abouti.

**DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu de prendre une décision modificative dans le cadre de l’achat du marais.

Cependant, l’ouverture de crédit de l’article 2118 est indispensable.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l’achat du marais ainsi que les frais doivent être imputer de la façon suivante :

**Déduction de la Section investissement dépenses chapitre 020**

**Déduction de la Section investissement dépenses article 2117**

**Abondement Section investissement dépenses article 2118**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|   |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |